

EQUITY DERIVATIVES & ARBITRAGE

TERM SHEET

Obligation - Expert Premium Garanti – 8 ans (capital garanti à la Date d'Echéance)

Titre :	Obligation, à capital garanti à la Date d'Echéance
Emetteur :	NATIXIS S.A.
Notation de l'Emetteur :	Standard & Poor's: A+ / Moody's: Aa3
Dealer :	NATIXIS S.A.
Durée d'investissement conseillée :	Le produit est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base d'un prix garanti à la Date d'Echéance de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des Titres du produit que si l'investisseur à l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance.
Devise :	EUR
Fonds :	Expert Premium
Forme Juridique du Fonds :	Fonds Commun de Placement de droit français
Part du Fonds :	Part A (code ISIN : FR0010891234)
Documentation du Fonds :	Le prospectus complet du Fonds agréé le 11 juin 2010 et tout supplément au prospectus sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)
Société de Gestion:	ICMOS France
Montant Nominal :	Le Montant Nominal de l'émission sera fixé à la fin de la Période de Souscription, une fois l'ensemble des ordres de souscription reçu et publié par l'Agent de Calcul.
Période de Commercialisation :	Du 25/02/2011 (9h00) au 13/05/2011 (17h00)
Valeur Nominale :	EUR 1,000.00
Prix d'Emission :	100 %
Date de Détermination Initiale :	13/05/2011
Date d'Emission :	20/05/2011
Date de Règlement :	20/05/2011
Date d'Evaluation :	17/05/2019
Date d'Echéance :	24/05/2019
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET System 2

Date d'Observation :

t	Date d'Observation (t)
1	11/05/2012
2	10/05/2013
3	09/05/2014
4	08/05/2015
5	13/05/2016
6	12/05/2017
7	11/05/2018

Meilleur Prix Final

Désigne la Valeur Liquidative par Part du Fonds la plus élevée constatée à une Date d'Observation (t), ou à la Date d'Evaluation, ou si ce jour n'est pas un Jour de Négociation du Fonds, le Jour de Négociation suivant, telle que déterminée par l'Agent de Calcul.

Remboursement Final :

Le Remboursement Final par Titre payable à la Date d'Echéance sera un montant en EUR calculé par l'Agent de Calcul et chaque Titre sera remboursé selon le calcul suivant :

$$\text{Valeur Nominale} \times \left[100\% + \text{Participation} \times \text{MAX} \left(0 ; \left(\frac{\text{Meilleur Prix Final}}{\text{Prix Initial}} - 1 \right) \right) \right]$$

Participation :

70%.

Prix Initial :

Désigne la Valeur Liquidative par Part du Fonds à la Date de Détermination Initiale, telle que déterminée par l'Agent de Calcul, ou si ce jour n'est pas un Jour de Négociation du Fonds, le Jour de Négociation suivant. (i.e. **TBD Euros**)

Prix Final :

Désigne la Valeur Liquidative par Part du Fonds, telle que déterminée par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation, ou si ce jour n'est pas un Jour de Négociation du Fonds, le Jour de Négociation suivant.

Valeur Liquidative :

Désigne la valeur liquidative par Part du Fonds la plus récente et disponible, exprimée en EUR, telle que (i) calculée et publiée par la Société de Gestion dans les conditions prévues dans la Documentation du Fonds et (ii) nette de tout frais, commission, coût ou charge, droit, retenue à la source ou autre impôt qui serait prélevé à la souscription ou à la cession des Parts du Fonds, déterminée par l'Agent de Calcul.

Pour information, la valeur liquidative est établie par la Société de Gestion chaque vendredi ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant.

Conséquences en cas de Dérèglement de Marché :

Voir Modalités du Prospectus d'émission

Jour de Négociation:

Désigne un jour où la Valeur Liquidative est calculée par la Société de Gestion et publiée sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Loi applicable :

Loi française

Cotation :

Bourse de Luxembourg

Règlement-livraison :

Euroclear France

Code ISIN :

FR0011014661

Information Prix :	Reuters page: NXISEDAEUROPE1 Bloomberg: ID NXED <GO> Internet: www.natixis-direct.com
Notifications et publications de l'Agent de Calcul :	Toute notification ou publication relative aux présents Titres sera faite par l'Emetteur au plus tard le jour ouvré qui suit toute détermination ou décision relative aux Titres ou au Fonds par voie d'une notice précisant chaque élément déterminé ou décision prise. Cette notice sera consultable sur les site Web de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de NATIXIS DIRECT® (www.natixis-direct.com).
Périodicité de Valorisation :	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.
Agent de Calcul :	CACEIS Bank Luxembourg
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du Fonds. Dans des conditions normales de marché, NATIXIS assurera le rachat des titres à leur valeur de marché chaque Jour de Négociation du Fonds.
Facteurs de risque :	<p>L'attention des porteurs des Titres est attirée sur les développements ci-dessous, le Chapitre « FACTEURS DE RISQUES » du Prospectus d'émission, ainsi que sur tous avertissements, descriptions ou informations contenus dans la Documentation du Fonds.</p> <p><i>(a) Investisseurs</i></p> <p>L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des Titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus d'émission et des informations d'ordre général relatives aux Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition de Titres.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Titres et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition de Titres.</p> <p>Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres.</p> <p>Ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres.</p> <p>Ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur le Fonds (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus).</p> <p>Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.</p> <p>Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres, si l'investissement dans les Titres est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres leur sont applicables.</p>

(b) Risques généraux relatifs aux Titres

Conflits d'intérêts potentiels

L'Emetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur le Fonds ou les actions composant le Fonds, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur du Fonds et/ou des actions composant le Fonds et en conséquence sur la valeur des Titres.

Les Titres ne confèrent aucun droit sur le Fonds

Les Titres sont des Titres de dette de l'Emetteur qui ne sont pas assortis de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur le Fonds. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquiescer les actions comprises dans le Fonds ni aucun autre droit de propriété sur lesdites actions. L'Emetteur n'est pas tenu, aux termes des Modalités du Prospectus, de détenir des actifs compris dans le Fonds.

(c) Risques liés au Fonds

Les performances passées de la Part du Fonds ne sont pas des indications de ses performances futures. Il est impossible de prévoir si le prix de la Part du Fonds va augmenter ou va baisser pendant la vie des Titres.

Volatilité du Fonds

Le montant de remboursement dû au titre des Titres est calculé par référence à la variation de la Part du Fonds. Ainsi tout investissement dans les Titres entraîne le risque que des variations substantielles du Fonds pourraient avoir des conséquences négatives sur la valeur des Titres. Le prix auquel un détenteur pourra céder ses Titres pourra être substantiellement inférieur, le cas échéant, au prix d'émission ou au prix d'achat payé pour lesdits Titres.

Les Titres peuvent être remboursés avant maturité et en dessous du pair

En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression du Fonds, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Emetteur que les Titres doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titre.

Dans l'hypothèse où l'Emetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres du fait d'une rétention fiscale, l'Emetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser tous les Titres en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres seront remboursés avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour illégalité.

Illiquidité - Cotation

Les Titres feront fait l'objet d'une demande auprès de la Bourse du Luxembourg pour être cotés à la Cote Officielle et admis aux négociations sur le Marché Réglementé.

Les Titres ne sont pas des instruments liquides.

Les investisseurs doivent être prêts à conserver les Titres jusqu'à la Date d'Echéance.

Il ne peut y avoir aucune assurance qu'un marché secondaire des Titres se développera, et s'il se développe, quant au prix éventuel de négociation des Titres sur un tel marché, ainsi qu'à la liquidité d'un tel marché. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas être capables de vendre leurs Titres facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires qui ont un marché secondaire développé. L'absence de liquidité pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de marché des Titres.

L'Emetteur a la possibilité, mais non l'obligation, de racheter les Titres sur le marché libre, par offre ou de gré à gré.

Modification du droit

Les Titres sont régis par la loi française. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement.

Fiscalité

Les acquéreurs et les vendeurs potentiels de Titres doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de Titres financiers tels que les Titres. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus d'émission mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.

Ajustements du Fonds :

Voir Modalités du Prospectus d'émission

Restrictions de vente :

Appel public à l'épargne en France.

Les Titres sont offerts au public en France. En dehors de ces pays, les Titres feront l'objet d'un placement privé exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par la réglementation de chaque Etat membre de l'Union européenne et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus d'émission.

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus d'émission.

Le Prospectus d'émission est tenu disponible gratuitement auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France et sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis DIRECT® (www.natixis-direct.com). L'offre des Titres est soumise aux restrictions de vente exposées dans le Prospectus, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et dans les Etats Membres de l'Espace économique européen (EEE). L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus d'émission. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer le Prospectus d'émission, les documents incorporés par référence afin d'en prendre connaissance avant de souscrire aux Titres.

Commissions et frais:

Une rémunération de 4% annuels calculée *pro rata temporis* sur la base du montant souscrit pendant la Période de Souscription.

Un prélèvement à la souscription d'une commission maximum de 2% du montant souscrit.

Avertissement:

Ce document est indicatif à des fins de discussion. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne n'accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

En aucun cas, ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis de mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales

particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. Natixis est également soumis à la supervision de la Commission bancaire.

Natixis est agréé par l'ACP en France et soumise à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, au Canada, en Australie, en Irlande, en Afrique du Sud ou au Japon.